

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 17 JUIN 2019**

**ORDRE DU JOUR** :-

- Convention Mascaret: café associatif ;
- Aide Communale au Ravalement ;
- Loyer Bureau de la Rue de la Gaîté ;
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Règlement Communal sur les Eaux Pluviales ;
- Place de l'Eglise : honoraires complémentaires maîtrise d'oeuvre ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Guénais, Braud,  
MM. Venancy, Gaudinière, Picard, Girault, de Boissésou,

Absents : M. Baudet (excusé ; pouvoir à M.de Boissésou) et Mme Germain.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 17 juin 2019, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil ( jeudi 9 mai 2019).

**Mme Bernaud** demande qu'on rectifie son nom sur la convocation de ce précédent conseil.

**Celui-ci est adopté à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).**

**Mme le Maire** demande l'autorisation de rajouter une question à l'Ordre Du Jour : **Demande d'Intention d'Aliéner**. Le Conseil valide cette demande.

**Mme Braud** demande que les prises de parole se fassent l'une après l'autre et non toutes en même temps, pour faciliter la prise de notes des secrétaires et remercie les Conseillers de leur compréhension.

**- D.I.A : Demande d'Intention d'Aliéner :**

Une demande est arrivée ce jour, concernant l'immeuble du 42, Rue de la Taillande, qui est en vente et qui ne présente pas d'intérêt pour la commune.

**Délibération de renonciation approuvée à l'unanimité ( 11voix , pour, dont un pouvoir).**

**- Convention Mascaret: café associatif :**

**Mme Braud** demande l'avis du Conseil quant à une participation forfaitaire (20/25 € par mois), correspondant à l'occupation du local Interassociatif. L'Association est favorable à cette participation. **M. Gaudinière et Mme Goutte** pensent que ce serait mieux de ne pas demander une contrepartie financière, car le Mascaret est une Association à caractère social.

**Mme Bernaud** souhaiterait ne pas faire de différences avec d'autres Associations qui versent la somme de 5€ par occupation ponctuelle des salles municipales. **Mme Guénais** ajoute que cette somme sert à contribuer aux frais d'électricité, d'eau et de chauffage .

**Mme Braud** précise : qu'il sera stipulé dans la Convention et en accord avec M.le Président du Mascaret, qu'en cas de manifestation ou animation organisée par la Municipalité, et /ou réservation par un particulier, l'activité des Ateliers du Mascaret sera annulée et reconduite ultérieurement ;  
et que ce forfait (5€/jour de semaine et 10€ /jour de fin de semaine) sera appliqué, même en cas d'absence d'activité exceptionnelle de l'Association .

La plupart des Conseillers, seraient favorables à une participation mensuelle de 20€ : **Mme Goutte** et **M. Gaudinière** sont contre; **M. Picard** s'abstient; les autres Conseillers se prononcent pour.

Après vote, **la Délibération de demander 20€ mensuels est approuvée à la majorité des votants (7 voix pour-dont un pouvoir-, 2 voix contre et une abstention) .**

**- Aide Communale au Ravalement :**

Un administré de la Placette de la Rue Chardonnet a demandé une aide au ravalement de son immeuble. Il peut bénéficier du montant maximum octroyé, soit 2 000€.

**Délibération approuvée à l'unanimité( 11 voix pour, dont un pouvoir).**

**- Loyer du bureau de la Rue de la Gaîté :**

La locataire actuelle souhaitant partir, elle voudrait résilier son bail avec la commune, avant le terme de celui-ci et quitterait le local en août et non en novembre, eu égard aux dépenses locatives occasionnées (factures d'électricité élevées sans justification de factures).

**Mme Barras, MM. Gaudinière et Picard** seraient pour qu'elle s'acquitte de son loyer jusqu'au terme du bail; **M.de Boissésou** propose un compromis : demander à l'actuelle occupante de rester jusqu'à ce qu'un nouveau locataire se présente. **Mme Bernaud** pense plus facile de remettre ce local en location, en septembre, plutôt que pendant les mois d'hiver..«il faut parfois savoir un peu perdre, pour gagner un peu plus ».

Après vote, la **Délibération de demander le montant du loyer jusqu'à ce que quelqu'un se présente est approuvée à la majorité( 8voix pour, dont un pouvoir et 3 voix contre).**

**- Décisions modificatives budgétaires :**

Il s'agit de retirer 12,60 € du compte 020(Dépenses imprévues d'Investissement) et de les reporter au compte 218814 au crédit des Services Techniques , dans le Budget Communal.

**Délibération de ce report approuvée à l'unanimité( 11 voix pour, dont un pouvoir).**

**- Eaux pluviales :**M. Gaudinière a réécrit, mis en forme et présenté le règlement communal , concernant les eaux pluviales.

Aucune objection faite, **ce règlement est approuvé à l'unanimité, après délibération avec11voix pour).**

**- Place de l'Eglise :honoraires complémentaires maîtrise d'oeuvre :**

Après plusieurs rencontres avec les services du Département, de l'I.N.R.A.P., de la D.R.A.C , la présence de sarcophages s'est révélée sous terre, à l'emplacement du futur parking.Plusieurs solutions ont été proposées, dont la réalisation de fouilles (prometteuses d'être gigantesques et de s'étaler sur plusieurs années), ou le rehaussement de la Place, avec apport de matériaux qui dispenseraient de creuser. Les études de terrain se monteraient à au moins 25 000€. Le Cabinet Ectaur( déjà chargé de ce dossier) doit donc soumettre un nouveau projet tenant compte de la surélévation avec apport de matériaux, qu'il présentera en septembre prochain. Conséquence de la faisabilité de ce projet : plus-value d'honoraires de 1 176 €

**Délibération approuvée à l'unanimité de payer ces 1 176€. (11voix pour, dont un pouvoir).**

Quant au mur, les services du Département vont faire des carottages dans les premiers jours de juillet(ce qui rendra l'Eglise inaccessible pendant 3 ou 4 jours), mais ne disposent pas des crédits nécessaires pour restaurer ce mur. M. Gaudinière, très déçu, annonce que la Place de l'Eglise ne sera pas réhabilitée avant 2020 ...

**- Questions diverses :**

**Mme Goutte** informe de l'invitation du Vernissage de l'Exposition des Reflets de l'Estuaire, le samedi 22 juin à 18 heures à la Salle Polyvalente, suivi du Marché Nocturne et du Feu de Saint Jean, organisés par le V.C.A.P ( Club de Pétanque), au Peyrat, dès 19h30 .

Suite à un courrier de Mme le Maire à Mme la Présidente du Club de Yoga, une réponse est parvenue en Mairie, stipulant la demande de cessation de l'Activité Yoga au sein de l'Ancienne Mairie.

Le G.E.M.(Groupe d'Entraide Mutuelle, association par et pour des usagers en santé mentale, encadrés par des animateurs afin de les aider à se responsabiliser, se retrouver, s'entraider autour de moments conviviaux), souhaite exposer des tableaux de jeunes en difficultés, dans la Salle du

Conseil en novembre.

L'A.P. C.(Agence Postale Communale) est désormais pourvue d'un poste Internet( ordinateur, imprimante et scanner),mis à la disposition **uniquement** des personnes ne possédant pas ou ayant des difficultés avec Internet pour des problèmes administratifs.

Les Tréteaux de l'Enfance( troupe de Théâtre de jeunes) demande l'autorisation d'apposer une petite banderole du 28 juin au 6 juillet à l'entrée et à la sortie de Plassac(venant de Blaye et venant de Bourg), pour leur manifestation à Bayon. **Mme Bernaud** demande de ne pas recouvrir la **banderole du Comité des Fêtes, annonçant la Sardinade du 29 juin.**

**Mme Bernaud** envisage de demander la création d'un panneau commun à toutes les Associations plassacaises, pour y diffuser leurs informations (type grillage, alu , ou écran numérique qui défile). Il faut en envisager le coût. **M.Gaudinière** est satisfait de la conception des affiches du Comité des Fêtes; elles sont plus lisibles et l'espace-texte est mieux géré .

Un administré demande(courrier du 20 mai) l'installation d'un miroir, en face du 31 Route de Montuzet;d'autres administrés riverains ne sont pas d'accord ; beaucoup de miroirs risqueraient alors d'être installés, car cette zone, accidentogène, voit passer beaucoup de véhicules non respectueux de la limitation de vitesse.

**Mme Braud** fait de nouveau part du projet(P.E.L : Projet Educatif Local), porté par la C.C.B.pour préserver l'environnement.Toutes les communes, en accord avec leurs équipes enseignantes(qui le souhaitent), vont devoir travailler sur le développement durable, et mener des actions en faveur de la Planète.

**Mme Braud** doit se concerter avec l'Enseignant(e) des CE2, CM1 et CM2, pour créer et installer un Conseil Municipal d'Enfants.

Elle annonce que l'effectif prévu pour la rentrée de septembre, sera de 91 élèves, soit le même qu'actuellement, en tenant compte des départs des CM2, l'arrivée des Petites Sections, complétée par de nouvelles inscriptions ; donc effectif stable , et c'est bien !

La jeune ATSEM remplaçante de la classe Maternelle, donne entière satisfaction aux enseignants et parents, pour son implication, son sérieux et sa discrétion.

La Fête de l'Ecole aura lieu le vendredi 28 juin dès 17 heures, suivie d'un pique-nique dans la cour de l'Ecole.

**M .Girault** informe qu'après le passage de la tempête Miguel, des foyers ont été privés d'électricité...ce fait n'étant pas nouveau, des travaux devraient avoir lieu en 2020 pour changer les fils nus et les remplacer par des fils torsadés; un courrier a été adressé au responsable du Syndicat Electrique du Blayais.

Les lampadaires de la Rue de la Mandraude ne fonctionnent plus. L'Entreprise Arnaud va être contactée.

**M.Gaudinière** porte à connaissance des Conseillers, la révision du Cahier des Charges de l'Ancienne Mairie . Un juriste de la C.C.B.va apporter son concours , lors d'une rencontre en mairie, avec les Elus, en juillet. Le Cahier des Charges rédigé par l'architecte du C.A.U.E. s'avère trop compliqué....cela repousse encore l'échéance !

**M.Picard** rapporte des plaintes de Plassacais, au sujet des jet-skieurs qui font beaucoup de bruit, en faisant des allers-retours près du rivage .**Mme Barras** demande si on ne peut pas porter plainte? Réponse : non, il n'y a pas de réglementation.

**M.Girault** remarque que des câbles électriques pendent Route de la Maissonnette. Ce sera signalé et **M. Gaudinière** ira voir sur place. Dans ce même quartier, des débris végétaux jonchent la chaussée et des canalisations d'eau récemment refaites font apparaître des trous béants de 1 m de diamètre sur 1 cm d'épaisseur . Mme le Maire demande à M. Girault d'écrire toutes ces doléances par mail, afin de les faire remonter.

**M. Girault** ne trouve pas de bon goût les chapiteaux de la nouvelle Guinguette Bel Ami au Peyrat...Ils confèrent aux lieux, un aspect bohème, familial et convivial, voulu par l'équipe de la Guinguette.

**Mme Braud** donne des informations au sujet des courts de Tennis. Le club fonctionne toujours ; les renseignements ainsi que le paiement sont à demander et régler au Musée Gallo-Romain.Il est

aussi possible de contacter M. Gédon, en l'absence du Président Pontacq.

Les dirigeants ont-ils fourni leur assurance ? Que devient l'argent des adhésions ? Et à quelles fins est-il utilisé ? Ce sont des questions qui interpellent certains Conseillers qui souhaiteraient en avoir les réponses, au cours d'une Assemblée Générale de l'Association, par exemple.

**MM. Gaudinière et Picard** souhaiteraient une réactualisation des panneaux d'affichage des Tennis , avec le planning d'occupation des courts.

**Mme Barras** insiste sur le fait que certains administrés en ont assez des sorties tardives et bruyantes de leurs voisins, roulant leurs conteneurs à poubelles sur la route. D'autres concitoyens sont lassés de voir des poubelles non rentrées; **Mme Bernaud** demande si on ne peut pas verbaliser? Réponse: non ! Il y a de l'incivisme partout !

**M. Picard** dénote un manque de motivation , déplore l'absence de réunions de commissions Environnement..« Et quand elles ont lieu », répond Mme Goutte, «les gens ne viennent pas» !

**M. Picard** souhaite quitter la séance..mais ne le fait pas ; elle va se terminer dans dix minutes.

**Mme Guénais** demande où sont passées les plantes (végétals) ? Réponse : aux Services Techniques, dans des pots, en attendant de les mettre au pied de la mosaïque.

**Mme Bernaud** se plaint d'avoir eu de l'eau rougeâtre ce dimanche, du panneau de Chante Alouette, tordu et descendu . Il a été redressé et remonté.

**M. de Boisséson** pose la question de repeindre certains panneaux de lieux-dits. Les services du Département devraient, effectivement, bientôt, changer tous les panneaux communaux.

**M. Venancy** a fait sortir un jet-skieur qui faisait du jet-ski dans le Port. La loi oblige à être à 300m du bord.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h45.

La Secrétaire de séance,  
M-C Braud.